



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

NANOVA CENTER
SERVICE STAPRA STAGE
Agréé par la ministère des STARTUP
Evaluation et conception des STAGES

Tél : 00213 777 73 65 84 (Viber/WhatsApp)
00213 797 73 96 58 Mail : stapra.dz@gmail.com

مركز نانوفنا
خدمة STAPRA STAGE
معتمدة من وزارة المؤسسات الناشئة
إعداد و تقييم تربصات

Convention de Partenariat

Préambule

Cet accord de partenariat est conclu entre :

STAPRA STAGE, représentée par **BENABELA Benamar** ,

Et

....., représenté par

situé à

Article 1 : Objet de l'Accord

L'objet du présent accord est de définir les modalités de collaboration entre Stupra Stage et le Club Scientifique dans le but de promouvoir les services de Stupra Stage auprès des membres du club et d'organiser des journées ouvertes conjointes à l'université.

Article 2 : Avantages pour les Membres du Club Scientifique

Tous les membres du Club Scientifique bénéficieront d'une réduction de 30% sur l'ensemble des services proposés par Stupra Stage, y compris, mais sans s'y limiter, les stages de courte et longue durée, les formations et les événements spéciaux.

Article 3 : Organisation des Journées Ouvertes

Stupra Stage et le Club Scientifique s'engagent à collaborer pour organiser des journées ouvertes à l'université, permettant aux étudiants de découvrir les opportunités de stage, les formations proposées et d'interagir directement avec les représentants de Stupra Stage. Ces journées ouvertes auront lieu deux ou trois fois par an et seront planifiées conjointement par les deux parties.

Article 4 : Obligations de Stupra Stage

Stupra Stage s'engage à :

1. Fournir une réduction de 30% à tous les membres du Club Scientifique sur présentation d'une preuve d'adhésion au club.
2. Participer activement à l'organisation et à la réalisation des journées ouvertes à l'université.
3. Assurer la promotion des événements organisés conjointement via ses plateformes de communication et ses réseaux sociaux.

Article 5 : Obligations du Club Scientifique

Le Club Scientifique s'engage à :

1. Promouvoir les services de Stupra Stage auprès de ses membres et dans l'université.
2. Faciliter l'organisation des journées ouvertes en fournissant un espace adéquat et en mobilisant ses membres pour participer à l'événement.

3. Afficher le logo de **Stapra Stage** et promouvoir l'accord de partenariat dans ses communications internes et externes.

Article 6 : Durée de l'Accord

Le présent accord est conclu pour une durée de [durée, ex: un an], à compter de la date de signature. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de [nombre de mois, ex: deux mois] avant l'échéance.

Article 7 : Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, le présent accord pourra être résilié de plein droit par l'autre partie, après envoi d'une mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours.

Article 8 : Dispositions Générales

Toute modification du présent accord devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux.

Pour Stapra Stage :

BENABELA BENAMAR

Pour le club scientifique :

.....

